



DIRECTIVES DE LA SSPL POUR L'APPLICATION DE PROCESSUS DE TEST PAR LES PSYCHOLOGUES LÉGAUX

Les membres de la SSPL s'engagent de par leur appartenance à la société à respecter les directives de la SSPL lors de l'application des processus de test dans leur activité de psychologue légal.

Une application en toute responsabilité, une évaluation et interprétation des tests psychologiques restent réservées au groupe professionnel des psychologues. Ce sont les seuls à disposer de la formation nécessaire en théorie des tests et à avoir les connaissances requises sur le processus pour pouvoir évaluer la pertinence des résultats. La compétence de diagnostic du psychologue ne consiste pas uniquement en sa connaissance des processus de test. En effet, il connaît également les caractéristiques spécifiques d'une situation de test et prend en compte le contexte dans lequel le test est appliqué et toutes les autres informations à évaluer. Fondamentalement, le recours à des processus de tests psychologiques s'inscrit dans un suivi psychologique personnalisé.

En revanche, de tels processus peuvent aussi être utilisés par des non-psychologues.

Directives pour une utilisation spécialisée des tests

Objectif : Directives pour une utilisation spécialisée des tests et pour la meilleure mise en pratique du diagnostic, concernant les compétences techniques nécessaires (connaissances spécialisées, aptitudes, compétences et autres caractéristiques personnelles). Ces compétences sont spécifiées sous forme de critères d'action compréhensibles. Sur la base de ces critères, on peut précisément décrire quelles compétences peuvent être attendues d'un utilisateur du test qualifié. Ces compétences doivent notamment tenir compte des éléments suivants :

- normes éthiques et techniques lors du test ;
- droits du sujet et des autres participants au processus de test ;
- sélection et évaluation de tests alternatifs ;
- instruction du test, évaluation et interprétation ;
- rédaction de rapports du test et retour sur les résultats.

Dans la mesure où elles sont directement en rapport avec l'utilisation du test, les directives concernent également :

- normes pour élaborer le test ;
- normes pour concevoir la documentation pour les utilisateurs, p. ex. des manuels techniques de l'utilisateur ;
- normes pour la régulation de la documentation et la mise à disposition des tests et des informations sur les tests.

La fiabilité et validité (sous différentes formes) d'un test doivent être justifiées par un objectif bien défini. Dans les données du test, il doit y avoir également des preuves, qui étayent les conclusions à tirer. Ces preuves doivent être accessibles aux utilisateurs du test et mises à disposition pour une vérification indépendante et une évaluation.

Dans des cas où des preuves importantes sont exposées sous forme de rapports techniques difficilement accessibles, celui qui donne le test doit préparer des synthèses en citant ses sources avec exhaustivité.

Compétences techniques nécessaires pour l'utilisation de méthodes de diagnostic

Aptitudes à formuler une hypothèse psychologique

- formulation du problème
- déduction d'une hypothèse psychologique
- falsification/validation de l'hypothèse psychologique

Connaissances techniques nécessaires

- connaissance des principes et procédés psychométriques de base ainsi que les exigences techniques requises pour les tests (p. ex. fiabilité, validité, standardisation) ;
- connaissances suffisantes sur les tests et les procédés de mesure pour garantir une compréhension adaptée des résultats du test ;
- connaissance et compréhension des théories et modèles pertinents sur les capacités, la personnalité ou les autres structures de la psychologie ou de la psychopathologie, dans la mesure où ils sont nécessaires pour le choix technique des tests et l'interprétation des résultats du test ;
- connaissances des tests essentiels à la pratique de la profession et des fournisseurs des tests.

Connaissances et aptitudes instrumentales

- connaissances techniques et aptitudes sur les processus de diagnostic spécifiques ou outils, y compris l'utilisation de processus informatiques ;
- connaissances spécialisées et expérience pratique dans l'application des tests habituellement mis en place ;
- connaissance et compréhension de la structure ou des structures qui sous-tendent les valeurs du test, ce qui est essentiel pour tirer des conclusions valides des résultats du test.

Aptitudes générales personnalisées et de mise en pratique

- la réalisation d'actions pertinentes comme les instructions sur le test, la rédaction des rapports de test et les retours aux sujets et autres clients ;
- suffisamment d'aptitudes en communication écrite et orale pour la préparation adaptée des sujets, les instructions sur le test, le rapport sur les résultats du test et le contact avec d'autres personnes importantes (p. ex. les parents, les représentants d'entreprise) ;
- suffisamment d'aptitudes relationnelles pour la préparation des sujets, les instructions sur le test et le retour sur les résultats du test.

Connaissances et aptitudes liées au contexte

- savoir si le recours au test est pertinent ou non ;
- savoir si des éléments moins formalisés de la situation diagnostique (p. ex. des données biographiques, des entretiens non structurés, autres références etc.) doivent être associés au test ;
- connaissance du débat actuel, juridique et éthique lié à l'utilisation de tests et ses conséquences pratiques dans l'application du test.

Aptitudes à manier les différentes tâches

- connaissance des principes comportementaux et du rapport adapté aux tests, aux données du test, à l'expression d'un retour sur les résultats, à la création et au dépôt de rapports, au stockage et à la responsabilité de matériaux de test et de données de test ;
- connaissance du contexte social, culturel et politique dans lequel le test est utilisé et des influences que ces facteurs peuvent avoir sur les résultats, leur interprétation et leur utilisation.

Aptitudes à prendre en compte les situations imprévues

- prise en compte adaptée des problèmes, difficultés et troubles par rapport au déroulement habituel ;
- gestion adaptée des questions des sujets pendant les instructions sur le test etc. ;
- comportement adapté dans les situations où le test peut être mal utilisé ou l'interprétation des valeurs du test mal comprise.

Rédigé selon les directives internationales pour l'utilisation de tests, ZPID, 2001 (ZPID : Centre Leibniz d'information et de documentation en psychologie)

Pour le comité directeur de la SSPL, mai 2017 - Jérôme Endrass